

La Présidence

De la Polynésie française

BUREAU DE LA COMMUNICATION

Communiqué de Presse

*27 janvier 2016*

Perquisition au ministère de l’Equipement

Le site de Radio 1 a fait part ce matin, dès 8h, de 2 perquisitions diligentées par le Procureur de la République, à la fois dans les bureaux du ministère de l’Equipement et l’Epic TNAD, «  enquête préliminaire ouverte pour ‘favoritisme’ dans l’attribution de marchés publics concernant ‘notamment’ le projet « Tahiti Mahana Beach ».

Le ministre confirme en effet qu’à 8h, le Procureur s’est présenté, accompagné de ses agents enquêteurs, à son bureau, afin de réaliser une perquisition quant aux marchés d’assistance passés par l’Epic TNAD, de 2013 à 2015.

Cette perquisition porte sur les conditions initiales de passation et d’attribution des missions des experts qui assistent l’établissement TNAD dans le cadre du projet Tahiti Mahana Beach.

Le ministre a tout naturellement autorisé le Procureur et ses équipes à prendre tous les documents nécessaires et utiles à leur enquête tant dans son bureau que dans ceux de ses collaborateurs.

Le ministre tient à rappeler que depuis sa prise de tutelle de l’Epic TNAD, le 16 septembre 2014, date de sa nomination par le gouvernement du Président Fritch, et à ce titre également nommé en tant que Président du Conseil d’administration de TNAD, il s’est évertué à faire appliquer strictement la règle de la commande publique, comme se doit tout établissement public.

Les marchés d’assistance passés sous sa tutelle, ont donc tous été soumis à cette règle, avec mise en place d’appels d’offres ouverts, dépouillement des offres en commission et rapport de jugement des offres, conduisant in fine à la signature des marchés.

Ainsi, c’est en parfaite transparence et conformité avec les règles de la commande publique que le projet a été mené par TNAD sous la tutelle du ministre Albert Solia, et que ce dernier et ses collaborateurs, ont laissé libre accès aux enquêteurs aux documents et supports informatiques.

-o-o-o-o-o-